

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARTRIN**

**SEANCE DU 02 JUILLET 2020**

**Nombre de conseillers**

- en exercice	11
- présents	9
- votants	11
- absents	2

**Date de convocation :**  
25 juin 2020

Date d'affichage  
25 juin 2020

L 'an deux mille vingt, le 2 juillet à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Gaëlle CHOQUER, M. Pascal GATTO, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. LAMARRE Laurent, M. Jean-Marie SINGLA, Mme Séverine VALENTIN, M. Aurélien VIALA.

Absents excusés : Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Anne CROS (procuration à Séverine VALENTIN).  
Séverine VALENTIN a été nommée secrétaire.

A la suite de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, certains locataires de la commune se sont trouvés sans revenus pendant la période du confinement. Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à une remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la remise gracieuse de dette de ces locataires, concernant les loyers des mois d'avril, mai et juin d'un montant total de 3 542.00 € :

2020 : titres 134 et 202 (Mme Feildel),  
titres 204, 205 et 206 (M. Soupot),  
titres 207, 208 et 209 (Mme Charpail)  
titres 210, 211 et 212 (Mme Mouton)

- dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2020.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christiane CAILLIAU-DELEU



**Objet**  
Remise gracieuse de  
dette